



**VILLE DE SHANNON**  
**Procès-verbal**  
**Séance ordinaire**  
**du conseil municipal**  
**Mardi 7 septembre 2021, à 19 h 30**  
**Au Centre communautaire municipal**

---

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

Considérant le *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil* et la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*.

Considérant la pandémie liée à la COVID-19, la présente séance se tient devant un public restreint et celle-ci est enregistrée pour diffusion à l'ensemble de la population dans les jours suivant sa tenue.

Dans le respect des mesures de distanciation, en présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

En l'absence de M. Normand Légaré (siège 3).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général, trésorier et greffier adjoint, Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint, Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Diane Brûlé.

### **1. MOT DU MAIRE**

---

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue à tous les élus et les remercie de leur présence.

Le Maire constate, par ailleurs, que tous les documents pertinents ont été déposés dans les délais prescrits sur la plateforme Qfile. Il souligne également que les documents publics, dont les projets de règlement, le cas échéant, sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville depuis au moins 72 heures.

Conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du Conseil*, un projet d'ordre du jour de cette séance a été affiché sur le site Internet de la Ville au plus tard 48 heures avant sa tenue.

Il rappelle à tous les règles sanitaires en vigueur incluant la non-distribution de papier.

### **2. OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

Le Maire remercie les citoyens pour leur collaboration au moment de leur entrée dans la salle du Conseil, notamment en ce qui a trait aux règlements d'admission en contexte de pandémie.

### **449-09-21 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

**1. Mot du Maire**

**2. Ouverture de la séance ordinaire**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**4. Adoption des procès-verbaux antérieurs**

4.1. Séance ordinaire – 2 août 2021

**5. Trésorerie**

5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 27 août 2021

5.2. Affectation d'une portion du surplus accumulé non affecté au budget de l'année en cours (2021)

5.3. Affectation d'une portion du surplus accumulé non affecté au projet de réparation de la surface des jeux d'eau

5.4. Affectation d'une portion du surplus accumulé affecté au poste « Gestion de l'eau » pour la pompe aux puits d'eau potable

5.5. Subvention – Société historique de Shannon pour l'année 2021

**6. Avis de motion**

**7. Projets de règlement**

7.1. Projet de Règlement numéro 670-21 portant sur les plateformes de communication

7.2. Projet de Règlement numéro 671-21 modifiant le Règlement 572-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, de manière à modifier spécifiquement et uniquement les montants octroyés actuellement inférieurs au seuil prévu par la loi sur les normes du travail

**8. Adoption de règlements**

**9. Administration**

9.1. Approbation du Règlement d'emprunt numéro 38-2021 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 1 042 841 \$

**10. Gestion contractuelle**

10.1. Autorisation du lancement d'un nouvel appel d'offres AO21-17 - Système d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Shannon et secteur des logements familiaux de la Base sur emprise de rue

10.2. Octroi d'un contrat à l'entreprise Pavage S.M. Inc. (AO21-11) – Scellement de fissures

10.3. Affectation d'une portion du fonds « Carrières et sablières » (revenus reportés) pour le scellement de fissures

10.4. Autorisation de lancement d'un appel d'offres - Déneigement des stationnements

10.5. Octroi d'un contrat à l'entreprise Laboratoire d'expertise du Québec Ltée (DPD21-07) – Contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection de certaines côtes, certaines portions de rues et de la piste cyclable

10.6. Octroi d'un contrat à l'entreprise P.E. Pageau Inc. (AO21-15) - Travaux de décohesionnement et de pavage des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, des Mélèzes et Wexford et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable

10.7. Entérinement de l'octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise CGR Procédé – Acquisition, installation et tests de performance d'un nouvel automate pour le poste de surpression Donaldson

10.8. Affectation d'une portion du surplus accumulé affecté au poste « Gestion de l'eau » pour le poste de surpression Donaldson

10.9. Octroi d'un contrat à Entreprises Foraspec (DPD21-09) – Forages stratigraphiques avec aménagement de puits d'observation et d'une tournée piézométrique dans le cadre du Projet de l'étude de vulnérabilité

10.10. Octroi d'un contrat à l'entreprise Groupe d'Artech inc. (AO20-19) - Services professionnels pour la mise à jour de l'estimé, la production de plans et devis et la surveillance de chantier requise pour la mise aux normes et travaux de réaménagement du Centre communautaire

**11. Urbanisme**

11.1. Dépôt – Rapports des permis et certificats

11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux

11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en circuit fermé

11.4. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90077 concernant le lot 4 368 370 situé au 33, chemin de Gosford, dans la zone H-9

- 11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90078 concernant le lot 4 369 621 situé au 231, rue Griffin, dans la zone H-3
- 11.6. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90079 concernant le lot 6 415 574 situé au 40, rue Juneau, dans la zone H-9
- 11.7. Renonciation de droits – Servitude de passage, acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 16-05-2000, sous le numéro 501 495
- 11.8. Acceptation – Promesse d'achat PA 42990 – Lot 4 368 388 dans la zone C-36
- 11.9. Création d'un comité – Domaine Sherwood
- 11.10. Initiative - Barils récupérateurs d'eau de pluie
- 12. Loisirs, communications et vie communautaire**
- 13. Greffe**
- 13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021
- 13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement
- 14. Travaux publics**
- 15. Sécurité publique**
- 15.1. Dépôt – Registre-Signalisation
- 15.2. Adoption et dépôt du Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 5 - Schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2020-2021
- 16. Ressources humaines**
- 16.1. Nomination de Mme Valérie Garandel – Agente à la bibliothèque, poste à temps partiel
- 16.2. Embauche de M. Bruno Lapointe - Préposé à l'entretien des bâtiments municipaux, poste permanent à temps partiel
- 16.3. Autorisation d'embauche de M. Frédéric Canuel – Contremaître aux travaux publics, poste permanent à temps plein
- 16.4. Prolongation de la période d'essai – Employé no 276 au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique
- 17. Correspondance**
- 17.1. Dépôt – Liste de la principale correspondance
- 18. Suivi des élus**
- 19. Divers**
- 20. Période de questions**
- 21. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS**

---

##### **450-09-21 4.1. Séance ordinaire – 2 août 2021**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 2 août 2021, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que l'enregistrement de cette séance tenue en présentiel était disponible sur le site Internet dans les jours suivant sa tenue ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications dans le respect des délibérations, préalablement à la présente séance ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 2 août 2021 tel que rédigé, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## 5. TRESORERIE

---

### DÉCLARATION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE MME SARAH PERREAULT

*Bien que le Greffier soit souverain de la rédaction des procès-verbaux, il appert opportun d'inscrire la déclaration de la conseillère Mme Sarah Perreault, à sa demande :*

Considérant les travaux exécutés par l'entreprise Excavation ETR inc. pour des travaux de raccordement au réseau d'aqueduc municipal visant les lots 6 421 312 et 6 421 313 appartenant à des membres de la famille de la conseillère Mme Sarah Perreault ;

Considérant la facture no 1063, datée le 26 mai 2021, correspondant au montant de 20 872,81\$ pour la réalisation desdits travaux ;

Considérant la Résolution 368-07-21 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, concernant le dépôt et l'autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 2 juillet 2021 comprenant tous les comptes traités dans le mois précédent, incluant le compte de l'entreprise Excavation ETR inc. ;

Considérant l'omission de la conseillère Mme Sarah Perreault de manifester un possible intérêt dans le traitement du compte de l'entreprise Excavation ETR inc.

Il est consigné au procès-verbal la déclaration suivante de la conseillère Mme Sarah Perreault, tenue séance tenante :

*« Concernant la compagnie ETR, en fait, j'aurais dû m'abstenir de voter, même si c'est un compte qui est remboursable par les résidents qui ont demandé cette installation d'aqueduc, parce que c'était deux personnes de ma famille. Donc je veux juste le préciser et j'aimerais que ce soit noté au procès-verbal que j'aurais dû m'abstenir de voter. »*

#### 451-09-21 **5.1. Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 27 août 2021**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) De payer les comptes incluant les dépenses autorisées par délégation apparaissant sur le bordereau daté le 27 août 2021 au montant total de 502 499,09 \$ ;
- 2) De reconnaître le bordereau daté le 27 août 2021 comme tenant lieu de reddition de comptes au regard de l'application du *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats* (585-17) ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 451-09-21*

452-09-21 **5.2. Affectation d'une portion du surplus accumulé non affecté au budget de l'année en cours (2021)**

**ABROGÉE**

**556-12-21** Considérant le souhait du Conseil d'affecter 203 000 \$ du surplus accumulé non affecté au budget en cours de l'année (2021) ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'affecter un montant de 203 000 \$ du surplus accumulé non affecté au budget de l'année en cours (2021) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

453-09-21 **5.3. Affectation d'une portion du surplus accumulé non affecté au projet de réparation de la surface des jeux d'eau**

**ABROGÉE**

**557-12-21** Considérant le souhait du Conseil d'affecter 65 000\$ du surplus accumulé non affecté au projet de réparation de la surface des jeux d'eau ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'affecter un montant de 65 000 \$ du surplus accumulé non affecté au projet de réparation de la surface des jeux d'eau ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

454-09-21 **5.4. Affectation d'une portion du surplus accumulé affecté au poste « Gestion de l'eau » pour la pompe aux puits d'eau potable**

Considérant le souhait du Conseil d'affecter 15 000 \$ du surplus accumulé affecté au poste « Gestion de l'eau » pour la réparation et l'acquisition d'une pompe aux puits d'eau potable ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'affecter un montant de 15 000 \$ du surplus accumulé affecté au poste « Gestion de l'eau » pour la réparation et l'acquisition d'une pompe aux puits d'eau potable ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

455-09-21 **5.5. Subvention – Société historique de Shannon pour l'année 2021**

Considérant la demande d'aide financière adressée par Mme Catherine Griffin pour la Société historique de Shannon ;

Considérant la reddition de comptes telle que requise pour l'année 2020 précisée dans la demande de subvention, datée le 7 janvier 2021 ;

Considérant que le Conseil s'en déclare satisfait ;

Considérant les divers besoins de l'organisme pour la réalisation de ses activités et son apport pour la communauté ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer une subvention de 2 500 \$, payable à « Société historique de Shannon » pour l'organisation de leurs activités, conditionnellement à ce qu'une reddition de comptes soit produite au plus tard le 31 janvier 2022 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. AVIS DE MOTION**

---

Aucun point traité ce mois-ci.

**7. PROJETS DE REGLEMENT**

---

456-09-21 **7.1. Projet de Règlement numéro 670-21 portant sur les plateformes de communication**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 670-21 portant sur les plateformes de communication qui sera adopté à une séance ultérieure. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance.

*Document déposé : 456-09-21*

457-09-21 **7.2. Projet de Règlement numéro 671-21 modifiant le Règlement 572-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, de manière à modifier spécifiquement et uniquement les montants octroyés actuellement inférieurs au seuil prévu par la Loi sur les normes du travail**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose et présente le projet de Règlement numéro 671-21 modifiant le Règlement 572-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, de manière à modifier spécifiquement et uniquement les montants octroyés actuellement inférieurs au seuil prévu par la *Loi sur les normes du travail* qui sera adopté à une séance ultérieure. Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 LCV, ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance.

Document déposé : 457-09-21

## **8. ADOPTION DE REGLEMENTS**

---

Aucun point traité ce mois-ci.

## **9. ADMINISTRATION**

---

458-09-21 **9.1. Approbation du Règlement d'emprunt numéro 38-2021 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 1 042 841 \$**

Considérant que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres ;

Considérant que la RRGMRP a procédé à l'acquisition de camions de collecte afin de desservir les municipalités membres ;

Considérant que ces équipements nécessitent la construction d'un nouveau garage pour l'entreposage et l'entretien de ceux-ci ;

Considérant que la RRGMRP a adopté un règlement d'emprunt de 1 042 841 \$ pour la réalisation desdits travaux ;

Considérant que les municipalités membres de la RRGMRP doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur Conseil ;

Considérant que l'approbation de ce règlement d'emprunt est soumise au processus d'adoption requis conformément à la législation en vigueur ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'approuver le Règlement d'emprunt numéro 38-2021 de 1 042 841 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 21 juillet 2021 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

## **10. GESTION CONTRACTUELLE**

---

459-09-2021 **10.1. Autorisation du lancement d'un nouvel appel d'offres AO21-17 - Système d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Shannon et secteur des logements familiaux de la Base sur emprise de rue**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant qu'aucune entreprise n'a soumissionné pour l'appel d'offres AO21-12 et qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'entretien du système d'éclairage public sur le territoire de la Ville et dans le secteur des logements familiaux de la Base de soutien Valcartier (situé dans l'emprise de rues de la Ville) ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser les fonctionnaires concernés à procéder à un nouveau lancement d'appel d'offres AO21-17 pour l'entretien du système d'éclairage public sur le territoire de la Ville et dans le secteur des logements familiaux de la Base de soutien Valcartier (situé dans l'emprise de rues de la Ville) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

460-09-21 **10.2. Octroi d'un contrat à l'entreprise Pavage S.M. Inc. (AO21-11) – Scellement de fissures**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la Résolution 302-06-21 concernant le lancement d'un appel d'offres AO21-11 pour les travaux de scellement de fissures des chaussées sur le territoire de la Ville ;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission ;

Entreprise	Prix (taxes non incluses)	Conforme
Pavage S.M. Inc.	1,19 \$ / mètre linéaire	√

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Pavage S.M. Inc. au montant de 1,19 \$ par mètre linéaire (taxes non incluses) pour les travaux de scellement de fissures des chaussées sur le territoire de la Ville, conformément à tous les documents de l'appel d'offres et la soumission datée le 16 août 2021 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

461-09-21 **10.3. Affectation d'une portion du fonds « Carrières et sablières » (revenus reportés) pour le scellement de fissures**

Considérant la Résolution 460-09-21 concernant l'octroi d'un contrat pour le scellement de fissures ;

Considérant le souhait du Conseil d'affecter 25 000 \$ du fonds « Carrières et sablières » (revenus reportés) pour le scellement de fissures ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'affecter un montant de 25 000 \$ du fonds « Carrières et sablières » (revenus reportés) pour le scellement de fissures ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

462-09-21 **10.4. Autorisation de lancement d'un appel d'offres - Déneigement des stationnements**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres (AO21-18) pour le déneigement des stationnements ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser les fonctionnaires concernés à procéder à un nouveau lancement d'appel d'offres AO21-18 pour des travaux de déneigement des stationnements ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

463-09-21 **10.5. Octroi d'un contrat à l'entreprise Laboratoire d'expertise du Québec ltée (DPD21-07) – Contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection de certaines côtes, certaines portions de rues et de la piste cyclable**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la Résolution 420-08-21 concernant le lancement d'un appel d'offres DPD21-07 pour le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection comprenant des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, des Mélèzes et Wexford et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable ;

Considérant la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) autorisant lesdits travaux sur le chemin de Wexford correspondant à un montant n'excédant pas 453 586 \$ ;

Considérant le Règlement d'emprunt 649-20 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation des travaux de réfection sur une portion du chemin de Wexford ;

Considérant que la Ville est en attente d'approbation du Règlement d'emprunt numéro 673-21 par le MAMH comprenant la réfection des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, des Mélèzes et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable ;

Considérant que sur les six entreprises invitées, trois d'entre elles ont déposé une soumission ;

Entreprise	Prix (taxes non incluses)	Conforme
Englobe Corp	-	-
Enviro-Experts	-	-
Genisol	-	-
Groupe ABS inc.	23 843,50 \$	-
Laboratoire d'expertise du Québec ltée	19 955 \$	✓
Nvira	21 118 \$	✓

Considérant la recommandation favorable du Directeur du développement durable et chargé de projet ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Laboratoire d'expertise du Québec ltée, conformément à tous les documents de la demande de prix et au bordereau de soumission daté le 3 septembre 2021 selon la formule suivante :
  - Une portion approximative de 43 % du montant total de 19 955 \$, soit 8 580 \$ (taxes non incluses) attribué pour le contrôle des matériaux de la portion du chemin de Wexford, provenant du programme de la TECQ;
  - Une deuxième partie du contrat correspondant au montant de 11 375 \$ (taxes non incluses) pour un contrôle des matériaux des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, et des Mélèzes et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 673-21 par le MAMH ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

464-09-21 **10.6. Octroi d'un contrat à l'entreprise P.E. Pageau Inc. (AO21-15) - Travaux de décohesionnement et de pavage des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, des Mélèzes et Wexford et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la Résolution 419-08-21 concernant le lancement d'un appel d'offres AO21-15 pour les travaux de décohesionnement et de pavage des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, des Mélèzes et Wexford et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable ;

Considérant la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) autorisant lesdits travaux sur le chemin de Wexford correspondant à un montant n'excédant pas 445 006 \$ (considérant la Résolution 463-09-21) ;

Considérant le Règlement d'emprunt 649-20 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la réalisation des travaux de réfection sur une portion du chemin de Wexford ;

Considérant que la réalisation des travaux de décohesionnement et de pavage des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, des Mélèzes et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable est conditionnelle à l'acceptation du Règlement d'emprunt numéro 673-21 par le MAMH ;

Considérant que quatre entreprises ont déposé une soumission et deux d'entre elles étaient non conformes :

Entreprise	Prix (taxes non incluses)	Conforme
Construction et pavage Portneuf inc.	1 314 334,05 \$	-
Eurovia Québec Construction Inc.	1 143 218,35 \$	-
Les Entreprises P.E.B. Ltée	1 286 511,75 \$	✓
P.E. Pageau Inc.	989 505,25 \$	✓

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise P.E. Pageau Inc. pour les travaux de décohesionnement et de pavage des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, des Mélèzes et Wexford et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable, conformément à tous les documents de l'appel d'offres et à la soumission datée le 20 août 2021, et ce, conditionnellement aux exigences suivantes :
  - D'octroyer le contrat au montant de 431 263,25 \$ (taxes non incluses) jusqu'à concurrence d'un montant de 445 006 \$ (prévu à la TECQ) pour la réalisation des travaux de réfection identifiés sur le chemin de Wexford et que la balance du contrat, le cas échéant, provienne du Règlement d'emprunt 649-20 ;
  - D'octroyer le contrat au montant de 558 242 \$ (taxes non incluses) pour la réalisation des travaux de décohesionnement et de pavage des côtes Oak, Maple, Birch, Elm, et des Mélèzes et des portions de rues Mountain View, du Parc et de la piste cyclable, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 673-21 par le MAMH ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

465-09-21 **10.7. Entérinement de l'octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise CGR Procédé – Acquisition, installation et tests de performance d'un nouvel automate pour le poste de surpression Donaldson**

Concernant la nécessité de procéder à l'acquisition et à l'installation d'un nouvel automate OMRON et HMI 7" pour le poste de surpression Donaldson ;

Considérant l'article 573.2 de la LCV qui prévoit que dans un cas de force majeure de nature détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner l'octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise CGR Procédé au montant de 12 056 \$ (taxes non incluses) pour l'acquisition, l'installation et les tests de performance d'un nouvel automate OMRON et HMI 7" pour le poste de surpression Donaldson, telle la soumission datée le 12 août 2021 jointe à cette Résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 465-09-21*

466-09-21 **10.8. Affectation d'une portion du surplus accumulé affecté au poste « Gestion de l'eau » pour le poste de surpression Donaldson**

Considérant la Résolution 465-09-2021 concernant l'octroi d'un contrat à l'entreprise CGR Procédé – Acquisition, installation et tests de performance d'un nouvel automate pour le poste de surpression Donaldson ;

Considérant le souhait du Conseil d'affecter 12 650 \$ du surplus accumulé affecté au poste « Gestion de l'eau » pour la réparation du poste de surpression Donaldson ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'affecter un montant de 12 650 \$ du surplus accumulé affecté au poste « Gestion de l'eau » pour la réparation du poste de surpression Donaldson ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

467-09-21 **10.9. Octroi d'un contrat à Entreprises Foraspec (DPD21-09) – Forages stratigraphiques avec aménagement de puits d'observation et d'une tournée piézométrique dans le cadre du Projet de l'étude de vulnérabilité**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la Résolution 421-08-21 concernant le lancement d'un appel d'offres DPD21-09 pour les forages stratigraphiques avec aménagement de puits d'observation et d'une tournée piézométrique dans le cadre du Projet de l'étude de vulnérabilité ;

Considérant que sur les quatre entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission ;

<b>Entreprise</b>	<b>Prix (taxes non incluses)</b>	<b>Conforme</b>
Les Forages LBM	468,15 \$ / mètre linéaire	✓
Forage Samson	-	-
Entreprises Foraspec	196,50 \$ / mètre linéaire	✓
Lithisfor inc.	-	-

Considérant la recommandation favorable du Directeur du développement durable et chargé de projet ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer un contrat à Entreprises Foraspec au montant de 196,50 \$ par mètre linéaire (taxes non incluses) pour les forages stratigraphiques avec aménagement de puits d'observation et d'une tournée piézométrique dans le cadre du Projet de l'étude de vulnérabilité, conformément à tous les documents de la demande de prix et à la soumission datée le 3 septembre 2021 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

468-09-21 **10.10. Octroi d'un contrat à l'entreprise Groupe d'Artech inc. (AO20-19) - Services professionnels pour la mise à jour de l'estimé, la production de plans et devis et la surveillance de chantier requise pour la mise aux normes et travaux de réaménagement du Centre communautaire**

Considérant la législation en vigueur sur le processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la Résolution 454-10-20 autorisant le lancement de l'appel d'offres AO20-19 dans le cadre du projet de mise aux normes et travaux de réaménagement du Centre communautaire ;

Considérant que seule l'entreprise suivante a déposé une soumission :

Entreprise	Prix (taxes non incluses)	Conforme	Rang
Groupe d'Artech inc.	27 500 \$	✓	-

Considérant la recommandation favorable du Directeur du développement durable et chargé de projets ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'octroyer d'un contrat à l'entreprise Groupe d'Artech inc. au montant de 27 500 \$ (taxes non incluses) pour des services professionnels pour la mise à jour de l'estimé, la production de plans et devis et la surveillance de chantier requise pour la mise aux normes et travaux de réaménagement du Centre communautaire (AO20-19), conformément à tous les documents de l'appel d'offres et à l'offre de service datée le 30 août 2021 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Mme Sophie Perreault demande le vote :**

**Ont voté en faveur :**

Madame Francine Girard et messieurs Alain Michaud et Saül Branco.

**A voté contre :**

Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault.

**Majoritairement adoptée**

## **11. URBANISME**

---

### 469-09-21 **11.1. Dépôt – Rapports des permis et certificats**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose les « Rapports des permis et certificats » pour la période du 30 juillet au 31 août 2021.

*Documents déposés : 469-09-21*

### 470-09-21 **11.2. Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* (Résolution 537-11-19) du mois de juillet 2021 et transmet une copie au Service des finances.

*Document déposé : 470-09-21*

### 471-09-21 **11.3. Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en circuit fermé**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 11 août 2021.

*Document déposé : 471-09-21*

### 472-09-21 **11.4. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90077 concernant le lot 4 368 370 situé au 33, chemin de Gosford, dans la zone H-9**

Considérant la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90077 déposée par la propriétaire du lot 4 368 370 situé au 33, chemin de Gosford, zone H-9 ;

Considérant que cette demande vise des travaux de remplacement du revêtement de toiture du bâtiment principal dans la zone H-9 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour des travaux de modifications extérieures d'un bâtiment principal dans la zone H-9 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-9 ;

Considérant que les travaux consistent à remplacer la toiture de bardeaux d'asphalte par une toiture en bardeaux d'acier Wakefield Bridge de couleur Bleu Boréal ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que les travaux projetés sur le bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-9 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accorder la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90077 telle que déposée ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

473-09-21

**11.5. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90078 concernant le lot 4 369 621 situé au 231, rue Griffin, dans la zone H-3**

Considérant la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90078 déposée par la propriétaire du lot 4 369 621 situé au 231, rue Griffin, zone H-3 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage intégré dans la zone H-3 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-3 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-3 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté, son implantation et les revêtements de pierre de couleur Grise pâle ou Blanche, de déclin de canexel de couleur Noir, de déclin de fibrociment de couleur Noir, de déclin de bois de couleur Noir et d'acier de couleur Noir pour les portes et fenêtres du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-3 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accorder la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90078 telle que déposée ;
- 2) De déposer une preuve que les travaux ont été réalisés tels qu'autorisés, dans les délais prescrits ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

474-09-21

**11.6. Demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90079 concernant le lot 6 415 574 situé au 40, rue Juneau, dans la zone H-9**

Considérant la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90079 déposée par le nouveau propriétaire du lot 6 415 574 situé au 40, rue Juneau, zone H-9 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone H-9 ;

Considérant l'article 2.3 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit que l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment principal dans la zone H-9 doit au préalable, avoir fait l'objet d'une demande de P.I.I.A. ;

Considérant l'article 7.2 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) 604-18* qui prescrit des critères d'évaluation pour les P.I.I.A. dans la zone H-9 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que le bâtiment projeté, son implantation et les revêtements de pierre de couleur Sable, de déclin de canexel de couleur Brun Chocolat et de déclin de vinyle de couleur Sable du bâtiment principal respectent les critères d'évaluation de P.I.I.A. dans la zone H-9 ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accorder la présente demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA2021-90079 telle que déposée ;
- 2) De déposer une preuve que les travaux ont été réalisés tels qu'autorisés, dans les délais prescrits ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

475-09-21

**11.7. Renonciation de droits – Servitude de passage, acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 16-05-2000, sous le numéro 501 495**

Considérant qu'en vertu d'un acte de vente par Valter Itée reçu devant Me Mario Boilard, notaire, le 12-05-2000 dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 16-05-2000 sous le numéro 501 495, une servitude réelle et perpétuelle de passage fut créée sur un fonds servant désormais connu et désigné comme étant le lot numéro 5 496 294 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Portneuf ;

Considérant que le fonds dominant est connu et désigné comme étant le lot numéro 5 591 662, dans la circonscription foncière de Portneuf, qui appartient à la Ville de Shannon pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de cession dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 06-05-2016 sous le numéro 22 288 508 et les lots numéro

5 591 662 et 5 935 734 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Portneuf, qui appartiennent à la Ville de Shannon pour les avoir acquis aux termes d'un acte de cession dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 20-10-2017 sous le numéro 23 446 159 ;

Considérant que la servitude créée aux termes de l'acte ci-dessus relaté avait pour objectif le prolongement de la rue Cedar perpendiculairement entre les rues Griffin et Oak ;

Considérant que le projet de prolongement de la rue Cedar a depuis été abandonné ;

Considérant que le prolongement projeté de la rue Cedar compose aujourd'hui l'immeuble appartenant à Réjean Côté et Sophie Roy qui sont propriétaires du lot 5 496 294 pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 01-03-2021 sous le numéro 26 102 629 ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur du développement durable et chargé de projets ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu :**

- 1) Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) De renoncer à tous les droits auxquels la Ville pourrait prétendre dans la servitude réelle et perpétuelle de passage créée en leur faveur aux termes de l'acte inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf le 16-05-2000 sous le numéro 501 495 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**  
*Document déposé : 475-09-21*

476-09-21 **11.8. Acceptation – Promesse d'achat PA 42990 – Lot 4 368 388 dans la zone C-36**

Considérant la promesse d'achat PA 42990 déposée pour le lot 4 368 388 appartenant à la Ville ;

Considérant le souhait du Conseil d'acquiescer à ladite promesse d'achat ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'accepter la promesse d'achat PA 42990 pour le lot 4 368 388 dans la zone C-36, datée le 25 août 2021 ;
- 2) D'autoriser la direction générale et le Directeur du développement durable et chargé de projets à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

477-09-21 **11.9. Création d'un comité – Domaine Sherwood**

Considérant la volonté du Conseil de créer un comité concernant le Domaine Sherwood ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par Mme Sophie Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé des trois élus municipaux suivants : Mesdames Francine Girard et Sarah Perreault et M. Alain Michaud ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
  - Analyser les diverses options au regard de la classe non résidentielle et du code d'utilisation établis pour les chalets touristiques du Domaine Sherwood ;
  - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

478-09-21 **11.10. Initiative - Barils récupérateurs d'eau de pluie**

Considérant le souhait du Conseil d'instaurer un programme visant à encourager les citoyens à utiliser les barils récupérateurs d'eau de pluie ;

Considérant que le Conseil souhaite bénéficier des programmes d'aide financière disponibles pour ce type de projet ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Saül Branco ;**

**Il est résolu :**

- 1) De mandater le Service de l'urbanisme d'explorer divers programmes d'aide financière dans le cadre de la protection de l'eau potable et de soumettre des demandes au nom de la Ville, le cas échéant ;
- 2) De prévoir la mise en place de ce programme au printemps 2022 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**12. LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

Aucun point traité ce mois-ci.

**13. GREFFE**

---

479-09-21 **13.1. Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le Registre du nombre de demandes d'accès à l'information qui totalise 70 demandes pour la période du 30 juillet au 31 août 2021. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

*Document déposé : 479-09-21*

480-09-21 **13.2. Dépôt – Liste des avis de motion en traitement**

À titre indicatif, le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

*Document déposé : 480-09-21*

#### 14. TRAVAUX PUBLICS

---

Aucun point traité ce mois-ci.

#### 15. SECURITE PUBLIQUE

---

481-09-21 **15.1. Dépôt – Registre-Signalisation**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose le « Registre – Signalisation » daté le 31 août 2021.

*Document déposé : 481-09-21*

482-09-21 **15.2. Adoption et dépôt du Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 5 - Schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2020-2021**

Considérant la réception du *Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 5 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier, 2020-2021* ;

Considérant la recommandation du Directeur du Service de la sécurité publique ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'adopter et de déposer le *Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 5 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier*, correspondant à la période de mai 2020 à mai 2021 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 482-09-21*

#### 16. RESSOURCES HUMAINES

---

483-09-21 **16.1. Nomination de Mme Valérie Garandel – Agente à la bibliothèque, poste à temps partiel**

Considérant la nécessité de combler un poste d'agente à la bibliothèque à temps partiel ;

Considérant l'affichage du poste en juillet dernier ;

Considérant que Mme Valérie Garandel travaille actuellement au Service aux loisirs et à la vie communautaire ;

Considérant la recommandation favorable de la Coordinatrice aux loisirs et à la vie communautaire ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) De nommer Mme Valérie Garandel au titre d'agente à la bibliothèque, poste à temps partiel ;

- 2) D'assortir cette nomination aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* et de la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

484-09-21 **16.2. Embauche de M. Bruno Lapointe - Préposé à l'entretien des bâtiments municipaux, poste permanent à temps partiel**

Considérant la nécessité de combler un poste de préposé à l'entretien des bâtiments municipaux ;

Considérant l'affichage du poste en août dernier ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'embaucher M. Bruno Lapointe au titre de préposé à l'entretien des bâtiments municipaux, poste permanent à temps partiel (25 à 30 heures semaines) ;
- 2) D'assortir cette embauche aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines*, et au document d'offre d'emploi affiché en août 2021 et à la grille salariale jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

*Document déposé : 484-09-21*

485-09-21 **16.3. Autorisation d'embauche de M. Frédéric Canuel – Contremaître aux travaux publics, poste permanent à temps plein**

Considérant la nécessité de combler un poste de contremaître au Service des travaux publics ;

Considérant l'affichage du poste en août dernier ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur des travaux publics ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Frédéric Canuel au titre de contremaître aux travaux publics, poste permanent à temps plein ;
- 2) D'assortir cette embauche aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines*, et à la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Mme Sophie Perreault demande le vote :**

**Ont voté en faveur :**

Mesdames Francine Girard et Sarah Perreault et messieurs Alain Michaud et Saül Branco.

**A voté contre :**  
Madame Sophie Perreault.

**Majoritairement adoptée**

486-09-21 **16.4. Prolongation de la période d'essai – Employé no 276 au poste de pompier premier-répondant au Service de la sécurité publique**

Considérant la Résolution 489-10-20 concernant l'embauche de l'Employé no 276 au poste de pompier premier-répondant ;

Considérant le premier jour travaillé le 27 septembre 2020 ;

Considérant la recommandation du Directeur de la Sécurité publique de prolonger la période d'essai de six (6) mois ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu :**

- 1) De prolonger la période d'essai de l'Employé no 276 pour une période de six (6) mois au poste de pompier premier-répondant à partir du 27 septembre 2021 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**17. CORRESPONDANCE**

487-09-21 **17.1. Dépôt – Liste de la principale correspondance**

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'août 2021.

*Document déposé : 487-09-21*

---

**18. SUIVI DES ELUS**

Dans le respect de la *Politique sur la régie interne des pléniers et séances du conseil municipal*, le Maire donne la parole aux élus qui souhaitent présenter les développements survenus dans leurs dossiers politiques respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

---

**19. DIVERS**

Aucun point traité ce mois-ci.

---

**20. PERIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 12, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil*.

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 33.

**DÉPÔT :** M. Sylvain Boisvert dépose un document intitulé « Domaine de Sherwood – Projet particulier ».

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Francine Girard ;**

**Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 33.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.<sup>1</sup>**

---

Le maire,  
Mike-James Noonan

---

Le Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.